



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

**Comité d'experts gouvernementaux
d'UNIDROIT sur l'applicabilité des clauses de
compensation avec déchéance du terme
Deuxième session
Rome, 4 – 8 mars 2013**

UNIDROIT 2012
C.E.G./Netting/2/W.P. 1
Original: anglais
décembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. Ouverture de la session et élection du Président
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session
3. Examen du Projet de Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation (UNIDROIT 2012 – C.E.G./Netting/2/W.P. 2)
4. Travaux futurs
5. Divers.

ANNOTATIONS

Point No. 1 - Ouverture de la session et élection du Président

1. La session se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, et commencera le lundi 4 mars 2013, à 9h30. L'inscription des participants commencera à 8h30 heures.

Point No. 2 - Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et organisation de la session

2. Les séances se tiendront habituellement de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17 heures.

Point No. 3 - Examen du Projet de Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation

3. Le Comité d'étude d'UNIDROIT sur les Principes et Règles sur la compensation des instruments financiers a établi un Projet de Principes concernant l'applicabilité des clauses de compensation avec déchéance du terme au cours de trois réunions, tenues en avril et septembre 2011, ainsi qu'en février 2012. Le Conseil de Direction d'UNIDROIT a pris note, lors de sa 91^{ème} session (Rome, 7 au 9 mai 2012), des progrès réalisés par le Comité d'étude et a entériné la proposition du Secrétariat de convoquer un Comité d'experts gouvernementaux chargé d'examiner et de finaliser le projet de Principes.

4. Le Comité d'experts gouvernementaux sur l'applicabilité des clauses de compensation avec déchéance du terme s'est réuni pour sa première session du 1^{er} au 5 octobre 2012 au cours de laquelle un certain nombre de modifications au projet de Principes ont été adoptées. Sur quelques autres questions, concernant principalement la portée des parties et des obligations éligibles, des propositions alternatives de rédaction ont été présentées à la réunion du Comité mais elles n'ont pas fait l'objet d'un assez large consensus pour rejeter l'approche actuelle du projet de Principes.

5. Le document UNIDROIT 2012 –C.E.G/Netting/2/W.P. 2 contient la version du projet de Principes, tel que révisé par le Secrétariat après la réunion du mois d'octobre pour mettre en œuvre les décisions et les choix politiques du Comité.

Point No. 4 - Travaux futurs

6. A la suite de cette deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux, UNIDROIT envisage de présenter le projet de Principes finalisé au Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 92^{ème} session (8-10 mai 2013).